Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250408-D2025-099-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/04/2025
Publication : 08/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCISION
CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DE GISEMENT MISCANTHUS

7.5 - Subventions

GS/LC/FC/FC/MB
N°D2025-099

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le 5° de la délibération n°2021-075B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter les plans de financements et solliciter l'attribution des demandes de subventions de fonctionnement ou d'équipement ayant fait l'objet de contractualisations ou qui financent des actions spécifiques ayant pour objet des actions prédéfinies ne nécessitant pas d'arbitrage spécifique (exemples : aides financières AESN (assainissement/eau), DRAC (équipement culturel)...),*
Vu *l'aide financière accordée par l'agence de l'eau Seine Normandie pour l'étude de gisement miscanthus confiée à la Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir relative au projet de réseau de chaleur urbain sur les quartiers des Bâtes à Dreux et de la Tabellionne à Vernouillet,*
Vu *la convention d'aide financière définissant les conditions générales et particulières d'attribution et de paiement de l'aide de l'agence de l'eau Seine Eure attribuée à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de réseau de chaleur urbain, lancé par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sur les quartiers des Bâtes à Dreux et de la Tabellionne à Vernouillet, une étude portant sur l'utilisation d'un gisement de Miscanthus en tant que biomasse combustible est réalisée,
Considérant que l'agence de l'eau Seine Normandie, dans le cadre de ses politiques de soutien à la transition énergétique et à la gestion durable de l'eau, a validé l'octroi d'une aide financière à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour la réalisation d'une étude sur un gisement de Miscanthus en lien avec le projet de réseau de chaleur urbain, pour un montant de 23 806 € HT sur un montant total du projet de 29 757 € HT,
Considérant qu'il convient de signer une convention portant détermination des conditions générales et particulières d'attribution et de paiement de cette aide dans le cadre de l'étude du gisement Miscanthus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250408-D2025-099-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/04/2025
Publication : 08/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE une convention relative à l'aide financière accordée par l'agence de l'eau Seine Normandie à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans le cadre de l'étude de gisement Miscanthus pour la mise en œuvre du projet de réseau de chaleur urbain sur les quartiers des Bâtes à Dreux et de la Tabellionne à Vernouillet, pour un montant de 23 806 € HT.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'agence de l'eau Seine Normandie.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 08 AVR. 2025

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le :